

Inscriptions scolaires dans les écoles primaires publiques

Enfants entrant pour la 1^{ère} fois en maternelle
ou enfants nouvellement domiciliés à Valognes

L'instruction est obligatoire pour les enfants dès l'âge de 3 ans. Pour la rentrée scolaire 2026-2027, **les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre de l'année 2026 (soit les enfants nés en 2023) doivent être scolarisés.**

- Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée 2026-2027, de votre enfant entrant pour la 1^{ère} fois en maternelle ou nouvellement domicilié à Valognes.

Les enfants âgés de 2 ans révolus, à la rentrée de septembre, peuvent être admis en fonction des places disponibles. Toutefois, les enfants nés en 2024 qui atteindront cet âge dans les semaines suivant la rentrée et, au plus tard le 31 décembre 2026, pourront être admis à compter de leur anniversaire, toujours dans la limite des places disponibles.

Procédure des inscriptions :



par mail : enseignement@valognes.fr



par téléphone : **02.33.95.82.31.**



Direction Education

Centre Familial et Social
6 rue Binguet

Documents à fournir :

-  copie du livret de famille ou acte de naissance de l'enfant,
-  copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois,
-  copie du certificat de radiation délivré par l'école fréquentée précédemment